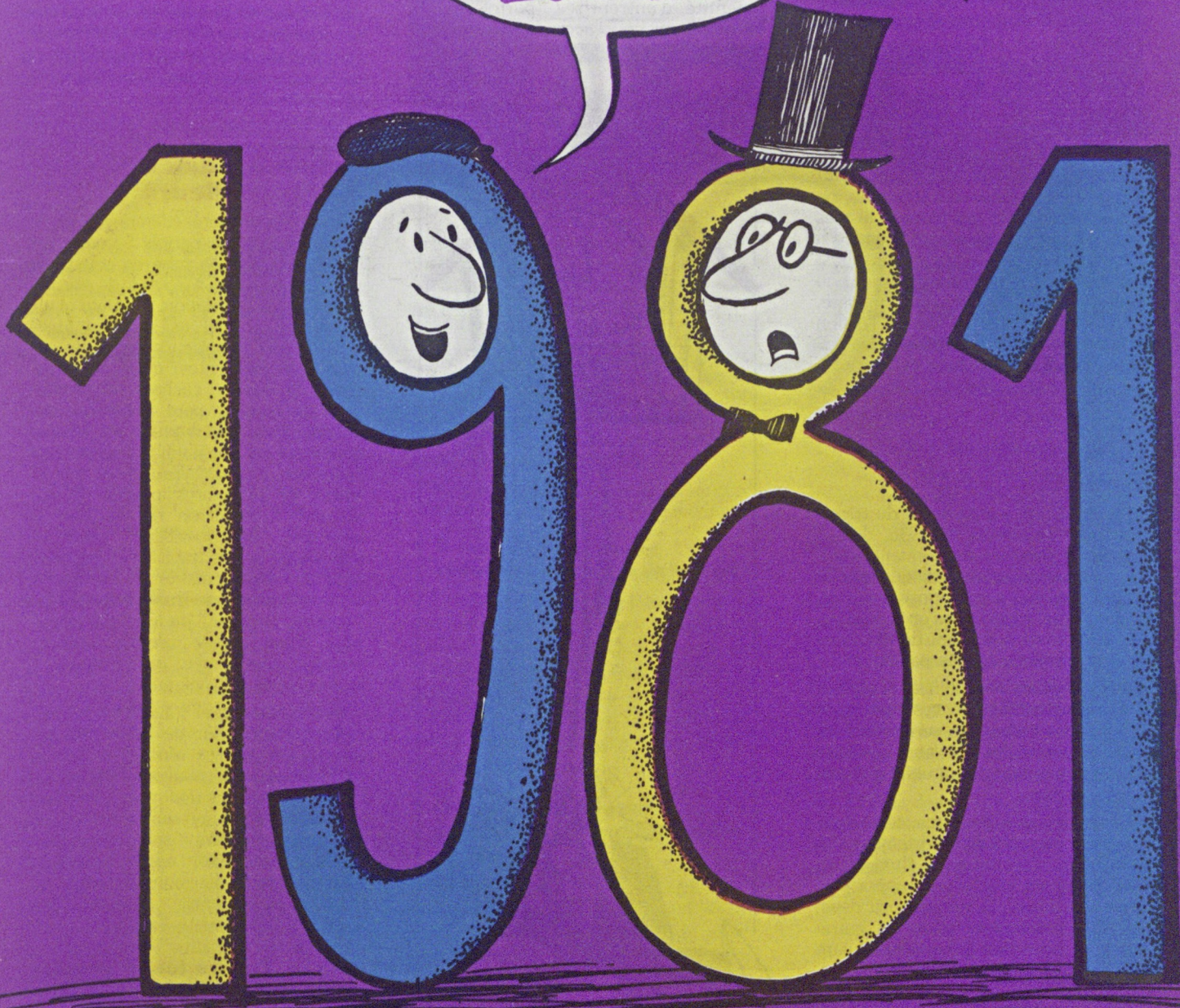




QUOI DE NEUF ?

UNE NOUVELLE ANNÉE DE LUTTES !



REBOISCH

AMENAGEONS...

"Aménagement du temps de travail": une expression que l'on entend beaucoup depuis quelques mois!

Mais cela veut dire quoi au juste? A cette question, deux réponses sont apportées:

- la première réponse, celle du patronat, consiste à faire de l'aménagement du temps de travail un moyen pour rentabiliser au mieux l'outil de travail, pour augmenter la productivité et les profits. Ce qui, en clair, se traduit par de nouvelles contraintes pour les travailleurs!

- la seconde réponse, celle que nous proposons à la C.F.D.T., se saisit de l'aménagement du temps de travail pour répondre aux revendications et aux aspirations des travailleurs. Ce qui implique la réduction du temps de travail, l'amélioration des conditions de travail, de nouvelles possibilités pour gérer son temps de travail et son temps de loisirs ou de repos.

Comme on le voit, ces deux réponses caractérisent deux logiques différentes, antagonistes. Ce qui nous fait dire que l'on ne peut a priori se déclarer totalement pour ou totalement contre l'aménagement du temps de travail: tout dépend de la logique qui triomphe, ou du moins de celle qui marque le plus l'aménagement proposé; tout dépend si le patron impose son projet ou s'il est contraint à adopter nos propositions ou contre-propositions en cette matière. Tout dépend donc, en fait de l'action syndicale et de la mobilisation des travailleurs sur ce sujet!

Mais pourquoi parler d'aménagement?

La législation sur la durée du travail date pour l'essentiel de 1936, date à laquelle le puissant mouvement populaire (relayé au plan politique par le Front Populaire) avait imposé des avancées sociales importantes en la matière, qu'il s'agisse de la semaine de 40 heures ou des premiers congés payés...

Cette législation avait aussi et surtout le mérite d'instituer un système rigide de garanties collectives verrouillant les velléités patronales d'éclater la classe ouvrière en autant de statuts que d'individus salariés...

En un peu plus de 40 ans, cette législation n'a pas subi de modification fondamentale. Néanmoins, d'usage en convention, en fonction de rapports de force très divers, la situation est devenue fort hétérogène selon les entreprises et branches industrielles quant aux horaires pratiqués, tant hebdomadaires qu'annuels. Et si les luttes sociales ont permis à plusieurs reprises, notamment à l'issue de la grève géné-

rale de mai 68, d'améliorer la législation (3^e puis 4^e semaine de congés payés, accords métallurgie de réduction compensée du temps de travail, limitation des horaires hebdomadaires maxima...) le patronat a de son côté mené l'offensive pour obtenir les dérogations lui permettant de gérer la durée du travail au mieux de ses intérêts, qu'il s'agisse de faire tourner les usines 24 heures sur 24 et 365 jours sur 365, ou qu'il s'agisse de faire effectuer des heures supplémentaires selon son bon gré.

Mais depuis 3 ou 4 ans, mettant à profit une situation politique favorable à ses désirs, mettant à profit également le net fléchissement des luttes sociales de 1977 à 1979, le patronat a voulu enfoncer un coin dans la législation contraignante sur la durée du travail: il a imposé différents aménagements dans quantité d'entreprises (parfois, il a obtenu pour cela l'accord des salariés, comme nous le verrons par la suite),

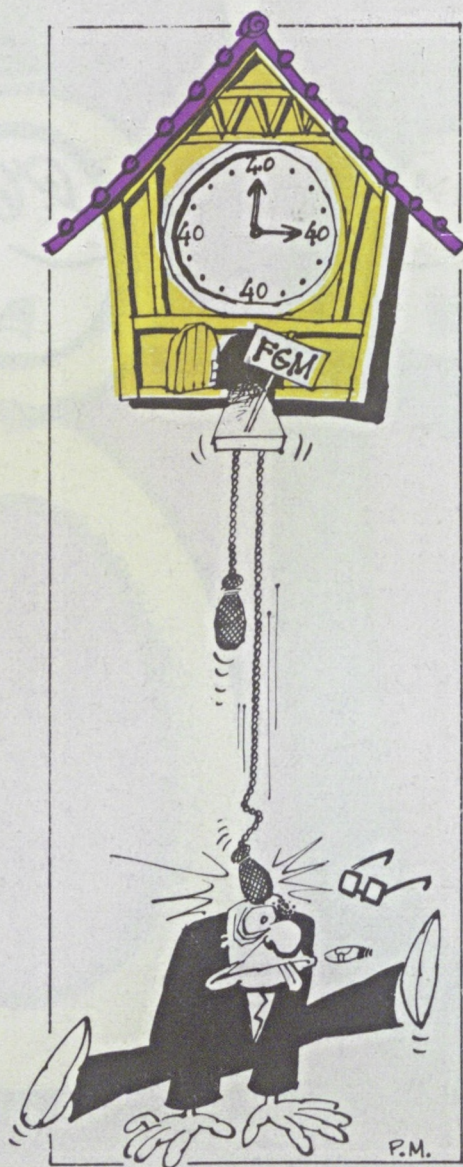
il a aussi obtenu du gouvernement plusieurs projets de lois, votés par la majorité de droite à l'Assemblée Nationale, instituant l'horaire variable (ou horaire à la carte), la semaine comprimée (temps de travail hebdomadaire étalé sur 4 jours ou 4 jours et demi), le travail à temps partiel... Ainsi, grâce à des textes marqués de sa seule empreinte, de ses seuls desiderata, le patronat a déjà contourné certaines garanties collectives en matière de durée du travail.

Et lors des négociations avec les syndicats sur la durée du travail, ce même patronat voulait aller plus loin, en proposant un accord faisant sauter les derniers verrous qui l'empêchent d'aménager la durée du travail à sa guise. La C.F.D.T. après consultation de ses organisations, a dit non à un tel projet qui refusait de prendre en compte nos propositions de réduction du temps de travail et de contrôle des travailleurs et de leurs syndicats sur l'aménagement du temps de travail.

Répondre aux souhaits des travailleurs

Nous disions précédemment que le patronat recueille parfois l'accord des travailleurs pour la mise en oeuvre de ses projets. Cela n'a rien de surprenant, car la législation en matière de durée du travail est parfois aussi pesante aux travailleurs (pour des raisons bien différentes) qu'au patronat. Alors, ce dernier, cachant ses motivations profondes, peut présenter des propositions alléchantes au niveau quantitatif ou qualitatif, qui emportent l'adhésion des travailleuses et travailleurs: ici 24 heures payées 40 par semaine à condition de travailler le week-end; là "possibilité" pour les femmes de ne pas travailler le mercredi (jour de congé scolaire); ici horaire "à la carte" qui permettra de rattraper les "pannes d'oreiller" ou le temps nécessaire d'une course pressée; ailleurs semaine comprimée qui donnera 3 jours d'un long week-end.

Si travailleuses et travailleurs se précipitent parfois sur de telles propositions, c'est qu'elles répondent à leurs souhaits, nous ne pouvons l'ignorer au nom des principes rigoureux sur le respect d'une législation qui date. Ce souhait des travailleurs (aspiration à gérer individuellement son temps de loisirs, désir au mieux harmoniser temps de travail et vie de famille...) nous voulons à la C.F.D.T. mieux l'intégrer à nos objectifs revendicatifs, à notre action syndicale. **Encore faut-il prendre garde aux dangers et insuffisances des propositions patronales.**



A NOTRE IDÉE !

Des dangers et insuffisances assez nombreux quand l'aménagement de la durée du travail n'a comme seul but, sous couvert de réponse aux souhaits des travailleurs, de rentabiliser l'entreprise: tel horaire réduit, sans l'embauche correspondante, verra la dégradation des conditions de travail; tel temps de travail à temps partiel, proposé tout particulièrement aux femmes, ne servira qu'à éviter de payer le chômage partiel; tel horaire à la carte ne servira qu'à individualiser les statuts pour mieux combattre les organisations syndicales et éviter les mouvements revendicatifs sur d'autres thèmes...

C'est pourquoi, nous disons à la C.F.D.T.:

- d'une part que l'aménagement du temps de travail ne peut être rejeté a priori, car il répond à certaines aspirations individuelles des travailleurs;
- d'autre part, que nos propositions en la matière doivent aussi tenir compte de l'intérêt collectif de la classe ouvrière et donc opposer aux projets patronaux des contre-propositions qui en suppriment les aspects négatifs et nous permettent d'avancer vers nos objectifs revendicatifs.

Concilier les aspirations individuelles et l'intérêt collectif des travailleurs, c'est tout le sens de notre action en ce qui concerne la durée du travail, la réduction et son aménagement.

Comment concilier ces principes

Nous avons deux moyens pour concilier les principes évoqués ci-dessus et donc pour faire face aux prétentions patronales: notre capacité de propositions et notre capacité d'action.

• Capacité de propositions

Alors que le patronat est passé partout à l'offensive sur ce terrain de l'aménagement du temps de travail, nous ne pouvons pas nous contenter d'attendre et de "voir venir". Plus nous attendons et plus nous laissons le champ libre au patronat pour faire ce qu'il veut, quand et comme il veut. Nous ne pouvons non plus nous contenter de dénoncer ce qui se passe: cela donne peut-être bonne conscience, mais ne gêne guère les patrons!

Alors le mieux est encore d'affirmer nos propositions, celles élaborées à partir des revendications recueillies auprès des travailleurs.

• Capacité d'action

Car il ne suffit pas d'avoir de bonnes propositions pour contrer le patronat et le gouvernement, ceux-ci ne connais-



sent qu'une chose: l'état du rapport de forces. S'il leur est favorable, ils imposent leurs conceptions; s'il nous est favorable, ils doivent négocier, concéder!

Et l'état de ce rapport de forces dépend de nous, de notre action syndicale quotidienne, de nos luttes dans les entreprises... du nombre de travailleurs prêts à soutenir leurs revendications prises en compte par la C.F.D.T.

Mais quelles pourraient être ces propositions à affirmer face au patronat:

• Il faut d'abord parler réduction du temps de travail:

Limitation et récupération en repos compensateur des heures supplémentaires; passer le seuil des 40 heures, en premier lieu pour les travaux pénibles, insalubres, postés, à la chaîne... avec l'objectif d'atteindre les 35 heures; 5^e semaine de congés payés; avancement de l'âge de la retraite...

• il faut ensuite parler de l'emploi et des conditions de travail;

La réduction du temps de travail doit permettre d'éviter une nouvelle détérioration de l'emploi, de créer de nouveaux emplois, pour éviter que les travailleurs ne paient eux-mêmes la réduction du temps de travail par l'augmentation des cadences, c'est-à-dire sur leur santé.

• enfin en ce qui concerne l'aménagement du temps de travail, "aménageons à notre idée", cela veut dire;

a) la consultation préalable des travailleurs et de leurs organisations syndicales sur les modalités de l'aménagement projeté;

b) le contrôle permanent des organisations syndicales et institutions représentatives du personnel (C.E., D.P., C.H.S.) sur la mise en oeuvre de cet aménagement;

c) la possibilité d'un retour à la situation antérieure si l'aménagement accepté se révélait nocif à l'usage;

d) des contreparties, particulièrement d'ordre qualitatif, à cet aménagement concerté. Par exemple la semaine comprimée en 4 jours n'apparaît concevable que dans la mesure où la durée de travail est réduite en dessous de 40 heures, afin d'éviter des journées de 10 heures insupportables à certains postes de travail; ainsi tout travail posté devrait être assorti de pauses permettant de couper une journée de travail continue...

La C.F.D.T. émet des propositions; c'est aux travailleurs d'en disposer et d'agir en conséquence.



ACTUALITES

■ Un salarié sur deux gagne moins de 3 600 F net par mois

L'I.N.S.E.E. a réalisé une étude sur le niveau des salaires en avril 1980, en réactualisant les chiffres au 1^{er} novembre 1980 (réactualisation basée sur l'évolution moyenne des salaires au cours des 2^e et 3^e trimestre 1980), il ressort qu'un salarié sur deux gagne moins de 3 600 F net par mois, qu'un salarié sur quatre gagne moins de 2 700 F net par mois. A noter qu'il s'agit là d'un salaire qui intègre toutes les primes y compris annuelles (prime de vacances, de fin d'année, de résultat, 13^e mois...) puisque le calcul a été réalisé en divisant un salaire annuel par 12.

Voici en pourcentage la répartition de la population salariée (secteur privé et para-public) dans la pyramide salariale :

- 24 % gagne moins de 2 700 F mensuels net ;
- 15 % gagne de 2 700 F à 3 250 F ;
- 11 % gagne de 3 250 F à 3 600 F ;
- 20 % gagne de 3 600 F à 4 500 F ;
- 11 % gagne de 4 500 F à 5 400 F ;
- 10 % gagne de 5 400 F à 7 200 F ;
- 6,5 % gagne de 7 200 F à 8 100 F ;
- 2,5 % gagne plus de 8 100 F.

■ Revalorisation des allocations chômage

Ces taux s'appliquent dès le 1^{er} octobre, y compris pour les nouveaux chômeurs :

- la partie fixe de l'allocation de base ou de l'allocation spéciale aux licenciés économiques est fixée à 25 F par jour (contre 23,50 F depuis le 1^{er} avril 1980) ;
- le montant minimum de l'allocation de base passe à 66 F par jour (contre 61,50 F depuis le 1^{er} avril 1980). Un travailleur ayant perdu son emploi aura donc au minimum 1 980 F par mois.

Ce minimum assure une indemnisation supérieure aux 42 % du salaire plus 25 F par jour de l'allocation de base jusqu'à 2 928 F de salaire brut mensuel.

- Le montant minimum de la garantie de ressources passe à 75,90 F par jour soit 2 277 F par mois, ce qui assure une indemnisation supérieure aux 70 % du salaire de la garantie de ressources jusqu'à 3 552 F de salaire brut mensuel ;

- l'allocation de fin de droits est portée à 25 F par jour (contre 23,50 F depuis le 1^{er} avril 1980) ;

- les différents taux de l'allocation forfaitaire sont fixés à :

- 50 F par jour (contre 46 F depuis le 1^{er} avril). Ce taux s'applique aux apprentis, aux contrats emploi-formation, aux diplômés de l'enseignement technologique, à certaines catégories de femmes n'ayant pas droit aux allocations de base ;

- 37,50 F par jour (contre 34,50 F depuis le 1^{er} avril). Ce taux s'applique aux jeunes de retour du service militaire qui avant celui-ci n'avaient pas travaillé ou avaient travaillé moins de 3 ans ;

- 25 F par jour (contre 23,50 F depuis le 1^{er} avril). Ce taux s'applique aux diplômés de l'enseignement non technologique, à ceux qui bien que n'ayant pas eu de diplôme ont terminé un cycle complet de l'enseignement technologique ainsi qu'à diverses catégories d'adultes ;

- la partie d'indemnisation calculée en pourcentage de l'ancien salaire :
Tous ceux dont le dernier jour de salaire pris en compte pour le calcul de l'indemnisation est situé avec le

1^{er} avril 1980 ont, à partir du 1^{er} octobre, une revalorisation de 8,24 %.

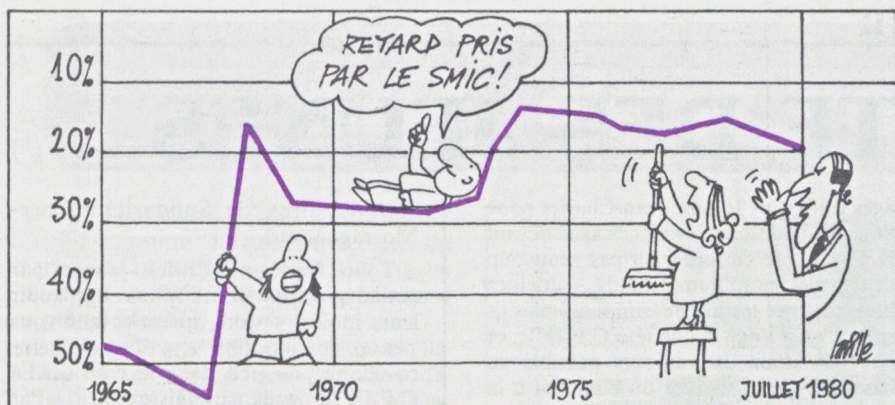
■ L'évolution du pouvoir d'achat du salaire net moyen depuis 1958

Une étude de l'I.N.S.E.E. nous indique quelle a été l'évolution depuis 1958 du pouvoir d'achat du salaire moyen net des ouvriers de l'industrie, du commerce et des services.

Le salaire net moyen était de 520 F en 1958 pour atteindre 4 020 F en 1980, soit + 672 % en 22 ans. Dans la même période, les prix ont augmenté de 295 %. Le rapport entre ces deux évolutions indique une progression du pouvoir d'achat égale à 95 %.

Ainsi, le pouvoir d'achat de ce salaire moyen net aurait presque doublé en 22 ans. Il faut toutefois relativiser un peu le gain de pouvoir d'achat en précisant d'abord qu'il s'applique à un salaire MOYEN ; en notant ensuite que les éléments mis en comparaison pour établir le calcul sous-évaluent l'augmentation du coût de la vie (indice I.N.S.E.E.) alors qu'ils sur-évaluent au contraire l'augmentation des salaires. Il n'en reste pas moins vrai que le pouvoir d'achat a progressé au cours des deux dernières décennies : cela est





dû non à une générosité patronale, mais bien aux nombreuses luttes engagées depuis 22 ans, notamment en 1968!

Toutefois, à partir de 1974, cette progression du pouvoir d'achat s'est fortement ralentie: la « société libérale avancée » de GISCARD, se traduisant pour les travailleurs par les fameux plans BARRE d'austérité salariale, a vu fondre les gains du pouvoir d'achat au fil des années, la classe ouvrière faisant les frais de la crise. Ainsi, le salaire moyen net est passé de 2 745 F en 1974 à 4 020 F en 1980, soit + 87,4%... mais les prix ayant augmenté de 77,1% dans le même temps, la progression du pouvoir d'achat a été limitée à 6% au cours des dernières années.

Précisions aussi que la productivité a augmenté de 15,6% entre 1974 et 1979, alors que les rémunérations brutes réelles (avant cotisations sociales) n'ont progressé que de 11%...

■ Le SMIC horaire à 14,79 F au 1^{er} décembre

Au 1^{er} décembre 1980, le S.M.I.C. horaire passe de 14,29 à 14,79 F (soit 2 573,46 F par mois sur la base d'un forfait mensualisation à 174 heures).

Le gouvernement a décidé une augmentation égale à 3,5% dont 3% au titre de l'augmentation des prix (août, septembre, octobre) et 0,5% au titre de la « progression du pouvoir d'achat ».

Ces 0,5% de « progression du pouvoir d'achat » représentent... 12 F par mois. Ridicule... et pourtant c'est encore trop pour le patronat qui déclare sans rire, par la bouche de CEYRAC, que ces 0,5% risquent de mettre en péril de nombreuses entreprises françaises: les 600 000 smicards seront ravis de cet humour.

Une nouvelle fois, le gouvernement n'a tenu aucun compte des

propositions émises par les organisations syndicales. Pour sa part, la C.F.D.T., qui revendique un S.M.I.C. égal à 3 000 F par mois, réclamait 10% d'augmentation immédiate au 1^{er} décembre au titre d'un premier effort de rattrapage.

Notons par ailleurs, que R. BARRE a « interdit » aux chefs d'entreprise de répercuter ces 0,5% sur la hiérarchie des salaires. Cette position est d'autant plus sujette à caution... que c'est le S.M.I.C. qui accumule un retard sur l'évolution du salaire moyen ouvrier. Celui-ci a augmenté, grâce à l'action syndicale, d'environ 15,5% environ, alors que le S.M.I.C. n'a progressé que de 14,28% (et le prix de 14%). C'est ce que le tandem GISCARD-BARRE appelle la « revalorisation » des bas salaires: ils mentent si bien!

■ L'audience de la C.F.D.T. progresse

Comme nous l'indiquent les statistiques officielles (tableau ci-dessous), l'audience de la C.F.D.T. continue de progresser dans ce

	Ensemble		1 ^{er} collège		2 ^e collège		3 ^e collège	
	1978	1976	1978	1976	1978	1976	1978	1976
C.G.T.	38,5	41,5	44,9	47,9	22,8	25,0	8,9	8,2
C.F.D.T.	20,4	19,1	21,1	19,8	20,3	19,0	12,2	11,2
F.O.	10,0	9,3	9,6	9,0	11,9	11,1	9,2	7,6
C.F.T.C.	2,7	2,7	2,6	2,6	2,8	2,9	3,7	3,4
C.G.C.	6,6	5,3	0,9	0,4	18,3	15,9	39,2	37,5
Autres	21,5	21,6	20,5	20,0	23,4	25,4	26,4	31,8

Pour l'ensemble des collèges, la C.F.D.T. gagne 1,3 point et arrive à 20,4% des suffrages. La C.F.D.T. progresse ainsi plus que F.O. (+ 0,7 avec 10% des suffrages). Autre fait marquant, la baisse de la C.G.T., qui perd 3 points et descend à 38,5% des suffrages.

même temps où celle de la C.G.T. décline, les travailleurs sanctionnant l'engagement partisan de cette dernière.

Ces statistiques qui couvrent toutes les branches professionnelles du secteur privé remontent toutefois à 1978 et ne révèlent pas la progression importante de la C.F.D.T. ces deux dernières années, dans de nombreux secteurs.

Pour ce qui concerne la métallurgie, nous pouvons nous féliciter des nombreux succès enregistrés au cours des derniers mois dans des entreprises de toutes tailles, une progression particulièrement sensible dans les entreprises de la sidérurgie lourde et fine, dans le trust D.B.A., chez CHAUSSON, dans le groupe R.V.I., aux Cycles Peugeot, chez CELMANS...

A l'issue de plusieurs luttes (Jeaeger Jarville, Dassault St-Cloud, Vachette Abbeville, Manufrance, S.N.R. Annecy, Merlin-Gérin Grenoble, Manurhin Cusset, Carel Fouché Le Mans...); les travailleurs ont massivement exprimé leur confiance aux sections syndicales C.F.D.T. De même, présente pour la première fois dans des entreprises aussi diverses que Ducellier Vergongheon, Roch Lunéville, Drimmer Rodez, Aciéries du Manoir Pites, R.T.C. Dreux, Experton, Calibracrier l'Horme, notre organisation a réalisé des accords importants, devenant même souvent la première organisation syndicale de ces entreprises.

A contrario, quelques revers dommageables, en nombre limité tels ceux de la S.N.I.A.S. Nantes et St-Nazaire, Renault Billancourt et Sandouville...

Le bilan global reste toutefois très satisfaisant et démontre une confiance croissante des travailleurs en la C.F.D.T., confiance qui devrait se traduire aussi dans la syndicalisation et la relance d'une action syndicale efficace.

L'évolution des votes est identique dans le premier collège où la suprématie traditionnelle de la C.G.T. s'effrite avec une perte de 3 points, la C.F.D.T. progressant de 1,3 point. Dans les deux autres collèges, la C.F.D.T. progresse de 1,3 et 1 point.

A L'ECOUTE DES JEUNES... (1)

Ça trottait depuis longtemps dans la tête des militants C.F.D.T. de Faverges, cette idée de lancer quelque chose qui provoquerait le contact avec les jeunes. « On ne pouvait plus rester passifs devant le décalage croissant entre la masse des jeunes et les organisations structurées, quelles qu'elles soient, C.F.D.T. comprise. »

« Il n'était plus question de tourner autour du pot, il fallait se jeter à l'eau », explique Jean-Charles VIOLI, le risquant tout de l'union locale. Une fête ? Pourquoi pas, mais de quel genre ? Remarque bien le thème, ajoute un militant : « Pour vivre, travailler et s'amuser au pays ». Un complément qui manquait encore à notre slogan. En fait, il y a peu d'embauches dans les usines de cette localité de 6000 habitants, plantée dans la vallée qui relie Annecy et Albertville, et comme partout ailleurs, la tendance est à la réduction d'effectifs. Les jeunes entrent le plus souvent dans la vie de travail par l'intérim et beaucoup font l'expérience du chômage à la sortie de l'école même avec un diplôme. Ces premiers contacts avec la vie active les amènent à relativiser fortement le travail lui-même. D'où l'idée de s'interroger sur leurs loisirs et de tisser des liens avec eux au cours d'une fête « sympa », faisant une large place à la musique.

Les militants de l'U.L. n'ont pas lésiné sur les moyens en organisant une soirée sous chapiteau avec le groupe breton Tri-Yann an Naoned. Mais ils ont fait mieux en prenant contact avec des groupes musicaux formés de jeunes des environs : « Les 3 x 8 » d'Ugine ; un chanteur de Faverges accompagné de musiciens, qui interprète essentiellement du François Béranger ; un groupe de musiciens composé de trente jeunes de la ville,

âgés d'environ 16 ans. Jean-Charles ne se fait pas d'illusions, les jeunes assis devant le podium ne s'attarderont pas beaucoup devant les nombreux stands « sérieux » dressés sur le terrain de camping, mais ils savent qu'il s'agit d'une fête C.F.D.T., et une discussion est toujours possible au hasard d'une rencontre ou d'un pot à la buvette.

Les stands, en effet, ne manquaient pas, concrétisant sur le terrain (de camping) une sorte d'union des forces populaires. L'union départementale C.F.D.T. avait centré le sien sur la sécurité, la répression et le nucléaire. Celui de l'U.L. rappelait les actions menées aux Tissages, chez Dupont, Bourgeois, Stub ou Staubli, et soulignait qu'aux élections des prud'hommes, la C.F.D.T. recueillait 67 % des voix à Faverges, contre 27 % à la C.G.T. Un détail qui explique dans une large mesure l'audace tranquille des militants C.F.D.T.

Une fête sympa et sérieuse

On pouvait s'informer également, au stand de l'Ecole des parents et des éducateurs, ou discuter avec les jeunes de la J.O.C., particulièrement active à Faverges, sur le travail intérimaire et le chômage ; et ses membres sont, pour la plupart, adhérents à la C.F.D.T. La M.J.C., 440 adhérents, présentait ses activités culturelles et sportives, parfois réalisées en commun avec des comités d'entreprise. L'ASTI (Association de solidarité avec les travailleurs immigrés) indiquait qu'il y avait à Faverges 272 enfants d'immigrés. Et puis, on pouvait encore discuter aux stands des Amis de la Terre, de la C.S.C.V. (Confédération syndicale du cadre de vie), du comité Larzac, du M.A.N. (Mouvement

antinucléaire), de Solidarité France-Nicaragua, etc.

Tout l'après-midi, des jeunes par petits groupes sont venus applaudir leurs idoles. « Alors, qu'est-ce que vous pensez de cette fête ? ». « C'est chouette, ça change un peu dans le coin ». « La C.F.D.T., vous connaissez ? » - « Pas beaucoup, mais on a vu des affiches partout dans la région, jusqu'à Annecy. On est venu voir jouer nos copains ».

Un peu plus tard, les travailleurs des entreprises de Faverges et les militants firent leur apparition en famille. C'était aussi l'heure de l'intervention de Jacques Chérèque, arrivé depuis le matin : « Pourquoi les jeunes se rassemblent-ils hors des organisations, lançait-il à l'assistance, alors qu'on les retrouve nombreux sur les problèmes du nucléaire, de la paix, du tiers-monde et des droits de l'homme. La C.F.D.T. est en mesure de répondre aux aspirations et à la générosité de la jeunesse. Mais il faut pour cela savoir l'écouter, donner la parole et l'initiative aux jeunes dans notre propre fonctionnement ».

« Dites, les copains, ça a dû coûter cher tout ça ? » - « Et alors, réplique vivement Jean-Charles, tu vois bien l'enjeu, non ? Nous l'avons fait au risque de boire le bouillon et nous sommes prêts à recommencer ». Le boiront-ils, ce bouillon ?

Le soir vers 22 heures, tandis que Tri-Yann chante les révoltes bretonnes, et que quelques jeunes savoyards s'essayent à la gavotte, les militants de l'U.L. ont le visage radieux. « Le chapiteau nous a coûté 8000 F de location. Tri-Yann 12500 F. Il y a plus de 600 personnes au spectacle, et au total nous avons vendu plus de 1000 billets à 35 F ». C'est gagné. Assurément, la C.F.D.T. de Faverges aura bien des choses à dire à la rencontre nationale sur les jeunes et le travail, organisée par la C.F.D.T. en mai 1981.

Lorsque les nuages sombres et la pluie du matin firent place, vers 14 heures, à un ciel sans ombre et à un soleil comme septembre souvent sait nous en offrir, les sceptiques furent tout surpris. « On en était sûr ! ». Comment ? Ces diables de militants feraient-ils aussi la pluie et le beau temps ? « Nous avons téléphoné à la météo de Chamonix ce matin. » Bon, nous voilà rassurés, des militants comme les autres, en somme.

Avec juste le brin de folie qu'il faut, pour oser et réussir.

REMY ALLANOS



(1) Cet article est extrait de *Syndicalisme-Hebdo*, le journal hebdomadaire de la Confédération C.F.D.T.

LIP, c'est reparti

Le redémarrage de LIP, c'était un peu comme l'arlésienne, on en parlait beaucoup, mais on ne le voyait jamais. Certains pouvaient même douter.

Les LIP eux voulaient gagner. Ils ont aussi connu des périodes de doutes, il y avait tellement de résistance à vaincre, tellement d'obstacles à franchir! Mais leur ténacité, soutenue par une extraordinaire solidarité des travailleurs et de toute la C.F.D.T., vient de PORTER SES FRUITS.

Cette fois, ça y est, c'est officiel, la coopérative «LES INDUSTRIES DE PALENTE» (L.I.P.) a réussi à rassembler les moyens financiers et les autorisations nécessaires pour se développer et créer ainsi des emplois.

Tout n'est pas réglé et les LIP se gardent bien de tout triomphalisme, mais un pas décisif vient d'être franchi. Cette coopérative est en effet la pièce essentielle du dispositif qu'ils ont mis en place pour procurer un emploi aux travailleurs qui poursuivent la lutte depuis MAI 1976. Elle emploie déjà 90 salariés. Le plan de relance qui vient d'être accepté prévoit un effectif de 170 personnes dans un an et la possibilité de passer par étapes à 240, puis 280 et enfin 315 salariés.

La première question qui vient à l'esprit est: pourquoi avoir fait le choix d'une coopérative? Pour comprendre, il faut remonter en novembre 1977. A cette date, les travailleurs de LIP luttent depuis 1 an 1/2, ils ont multiplié les initiatives et les démarches, mais aucune solution n'est en vue. Le patronat et une certaine classe politique veulent prendre leur revanche, il faut éviter à tout prix que le conflit LIP soit à nouveau victorieux.

Aucune relance «classique» n'est donc à attendre. Il faut réagir et une nouvelle fois innover. C'est dans ces conditions qu'ils décident de créer une COOPÉRATIVE OUVRIÈRE. C'est un nouveau défi lancé par les LIP, ils veulent démontrer qu'il est possible de créer des emplois, s'il y a une volonté politique de le faire.

Alors commence un extraordinaire travail pour savoir quoi produire, chiffrer les besoins financiers. Une véritable course d'obstacles est engagée de ministère en ministère, partout il faut justifier, démontrer. Les exigences des pouvoirs publics sont telles qu'ils faut modifier une, deux, trois, quatre fois le plan de relance. Le dernier s'avère incapable de donner un emploi à tous. Alors, il faut à nouveau rechercher des solutions complémentaires.



LA SITUATION AUJOURD'HUI

L'aide de l'Etat a été accordée à condition de quitter PALENTE. La coopérative s'installera donc au début de l'année 1981 dans une usine achetée et remise en état par un syndicat mixte créé à cet effet par la ville de BESANÇON et la Chambre de Commerce.

Il y a en décembre 240 LIP présents dans la lutte, cinquante ont déjà bénéficié d'une pré-retraite à 55 ans. La coopérative L.I.P. emploie déjà 90 salariés. Un plan de formation concernant 80 travailleurs est en cours de réalisation, ils seront progressivement embauchés d'ici avril 1981.

Deux autres coopératives ont été créées: la coopérative de restauration emploiera 7 personnes (5 sont déjà embauchées). La coopérative artisanale de Palente (C.A.P.) prévoit d'embaucher 26 salariés, elle négocie actuellement une aide des pouvoirs publics au niveau régional. La société civile (études) emploiera 7 personnes et un organisme de formation aura 3 salariés.

Malheureusement, tout cela ne fait pas le compte. Il reste 30 travailleurs sans affectation. Des discussions sont en cours avec la préfecture, l'A.N.P.E., le patronat local pour trouver des reclassements.

UNE NOUVELLE PHASE DE LA LUTTE

Tout n'est pas gagné, il va falloir encore lutter. Cependant nous pouvons affirmer que les LIP ont d'ores et déjà remporté une victoire importante.

Elle a été possible:

- grâce à leur ténacité. Etre encore 240 présents tous les jours, il faut le faire;

- grâce à leur esprit d'initiative, ils ont été en permanence une force de proposition;

- grâce à la C.F.D.T. Elle a animé la lutte de bout en bout et est maintenant seule présente dans l'entreprise. Le poids de la F.G.M. a été déterminant dans les négociations;

- grâce à une solidarité financière qui ne s'est jamais démentie depuis plus de 4 ans.

Il faut aussi signaler que le financement du plan de relance a été réalisé grâce à une participation importante des Mutuelles de l'Education Nationale et un effort important de la ville de Besançon.

La lutte des LIP est maintenant dans une nouvelle phase. Il faut aboutir à reclasser tous les travailleurs qui n'ont pas encore d'emploi. Il faut aussi atteindre les objectifs économiques pour garantir les emplois actuels et en créer d'autres. Dans ce domaine, la solidarité peut continuer à jouer puisque tant pour l'horlogerie que pour les produits cadeaux de la coopérative C.A.P., le circuit des C.E. sera très important.

Il faut enfin avancer dans la voie de nouveaux rapports sociaux, non pas théoriquement mais concrètement sur le terrain. C'est un des enjeux importants de la lutte actuelle des LIP.

La coopérative «les industries de Palente (L.I.P.) compte d'abord sur les comités d'entreprises pour écouler, dans un premier temps, sa production. Pensez-y et adressez-vous à L.I.P., BP 937, 25021 Besançon Cedex.

LIBERTÉS: Un seul et même combat pour les travailleurs du monde entier

La Campagne "Luttons pour la Liberté" décidée par la F.G.M. - C.F.D.T. est maintenant lancée depuis 3 mois, puisque l'Exposition-photos itinérante (voir la dernière "Voix des Métaux") a commencé son "Tour de France".

Cette Expo est un des éléments de la Campagne. Elle en est le support matériel indispensable.

Notre objectif va cependant au-delà de l'information qu'elle transmet. Il s'agit aussi et surtout d'agir, tout autant que d'ouvrir au maximum le débat sur ce thème, si vaste, de la défense de la liberté.

Un combat qui commence chez nous !

La France, pays des Libertés... des Droits de l'Homme... Si une telle affirmation correspond à une certaine réalité historique, la formule semble aujourd'hui quelque peu désuète. Force est de constater que, chez nous aussi, les libertés sont de plus en plus menacées.

Des exemples? On peut aisément en trouver parmi quelques événements ou décisions récentes:

- **Le projet Peyrefitte** (si perfidement baptisé «Sécurité et Libertés»): sous couvert de rassurer une opinion publique so-disant inquiète, il vise à rendre la justice encore plus dépendante du pouvoir politique, à renforcer les pouvoirs de police et à restreindre considérablement nos libertés, tant individuelles que collectives.

- **L'espace judiciaire européen**: alors que la Communauté piétine dans la plupart des domaines, la mise en place de celui-ci, à savoir la concertation entre polices européennes, se réalise de façon extrêmement rapide, entraînant par là-même une restriction des libertés, par le contrôle et donc la limitation des déplacements des individus à l'intérieur de la Communauté européenne.



- Les récents attentats, qui ont mis en évidence la passivité complice du Gouvernement et aussi l'infiltration de la police par des éléments d'extrême-droite.
- Les mesures prises par le Gouvernement français vis-à-vis des travailleurs immigrés et qui permettent dans de nombreux cas, leur expulsion du territoire français, sans autre forme de procès.
- Il y a aussi, encore plus proche de nous, tout ce que des travailleurs et militants syndicaux vivent chaque jour au sein de leur entreprise: les atteintes aux libertés syndicales, la répres-

Des initiatives concrètes d'action en direction de nos camarades argentins, chiliens, sud-africains et soviétiques

Lorsque nous avons décidé de la mise en œuvre d'une vaste campagne sur les libertés, notre souci était bien sûr d'informer, de faire connaître à un nombre maximum de travailleurs ce qu'étaient, ce que pouvaient être les atteintes aux libertés. Pour cela, nous avons bien dû faire un choix (combien difficile!). Nous avons donc présenté sous la forme d'une Exposition-photos les situations vécues par quatre peuples.

«Lutter pour la liberté», cela ne signifie pas seulement savoir... être informé de ce qui se passe, de ce que vivent nos camarades dans d'autres pays. C'est aussi, et surtout agir concrètement, «faire quelque chose» qui soit efficace, qui aboutisse à un résultat.

Il ne s'agit certes pas de se bercer d'illusions: nos moyens d'intervention sont limités et il faut en être conscients. Mais il ne s'agit pas non plus de tomber dans le défaitisme et de ne rien faire, sous prétexte que nous n'aboutirons pas.

C'est dans cette optique que nous avons mis au point un certain nombre d'initiatives visant à ce que les organisations de la F.G.M., ses militants, ses adhérents expriment leur solidarité concrète, en direction des victimes de la répression, au Chili, en Argentine, en Afrique du Sud et en U.R.S.S.

QUELLES INITIATIVES?

En début d'année, les Unions Métaux de la F.G.M.-C.F.D.T. seront en possession d'un document détaillant l'ensemble des initiatives retenues, en direction de chacun des pays. Il s'agira essentiellement:

- de demander, à partir de listes nominales précises, la libération de militants emprisonnés;
- d'obtenir, à partir là aussi de listes, des informations sur le sort de «disparus»;
- de dénoncer les atteintes aux libertés syndicales et de revendiquer l'application des conventions internationales du travail;
- d'influencer la politique des entreprises françaises implantées dans ces pays, et de peser sur les relations qu'entretient le gouvernement français avec ceux-ci;
- de modifier la politique des banques françaises qui soutiennent, par leur prêts massifs, le régime raciste d'Afrique du Sud.

C'est pourquoi des initiatives concrètes d'action seront proposées à nos Syndicats, à nos adhérents, en direction des 4 pays évoqués par l'Exposition-photos. D'autre part, une «soirée internationale» portant sur ce thème sera organisée dans le cadre de notre Congrès en février 1981 à La Rochelle.

Enfin, nous pensons que la prise en charge d'une telle Campagne permettra à davantage de militants, d'adhérents, et aussi à de nombreux travailleurs, d'être plus sensibles, plus mobilisés sur tout ce qui touche à la défense des Libertés, qu'il s'agisse de NOS libertés ou de celles de millions d'hommes et de femmes à travers le monde entier.

sion des grèves, trop souvent accompagnées de violences, les licenciements de délégués de plus en plus autorisés par l'Inspection du Travail (4324 au total pour l'année 1978) ou par le Ministre du Travail (328 en 1978, 374 en 1979)...

Il ne s'agit là que de quelques exemples. Il y en aurait beaucoup d'autres. On le voit, au «Pays des Droits de l'Homme», les libertés ne sont pas acquises. Elles sont soumises à rude épreuve et si l'on veut les sauvegarder, les élargir, il nous faut être perpétuellement vigilants et mener un combat incessant: c'est là aussi, le but de la Campagne des métaux C.F.D.T.

- Pression constante sur les autorités des pays concernés;
- démarches auprès des directions d'entreprises;
- tracts d'information en direction des travailleurs;
- témoignages concrets de solidarité aux forces démocratiques qui luttent dans leur pays.

Voilà ce que sera, dans son aspect de solidarité internationale, la Campagne pour la défense de la liberté que nous mèneront au cours de l'année 1981.

Le point sur l'expo

L'Exposition-photos semble désormais «bien partie», après un démarrage, au début septembre, parfois difficile.

Au fur et à mesure des étapes, on constate que la prise en charge s'accroît, tout autant que l'intérêt de nos structures, de nos adhérents et des travailleurs, de plus en plus nombreux.

Aujourd'hui, soit après 3 mois de «tournée», l'Exposition a séjourné dans 7 Unions Métaux (Nord, Lorraine, Alsace, Franche-Comté, Bourgogne, Rhône-Ain, Alpes Nord et Alpes Sud). Ce qui signifie son passage dans plusieurs dizaines de localités, soit dans les entreprises par l'intermédiaire des C.E. ou des Sections Syndicales, soit aussi dans les Bourses du Travail, Maison de Jeunes, U.D., etc.

Par ailleurs, certaines équipes syndicales ont cherché à organiser, en lien avec le passage de l'Exposition dans leur région, des débats autour du thème de la lutte pour les libertés. Les formes en ont été diverses: à Lyon, il s'agissait d'un débat sur l'Argentine, animé par un représentant en France du mouvement syndical argentin. A Cluses, en Haute-Savoie, le débat portait à la fois sur les atteintes aux libertés syndicales dont les travailleurs de la région sont quotidiennement les victimes et sur les atteintes aux libertés dont sont victimes tant de peuples, dans le monde entier.

Il est certes encore trop tôt pour tirer un bilan de cette Exposition. Mais, d'ores et déjà, nous pouvons constater qu'une telle expérience constitue un succès qui, vraisemblablement, ne fera que s'accroître au fur et à mesure du voyage.

au delà de nos frontières

■ Afrique du sud: trois condamnés à mort

Les victimes de leur crime? Il n'y en a pas. Les 3 jeunes militants — noirs — condamnés à mort l'ont été parce que la Cour de Pretoria a «jugé» qu'ils avaient «l'intention de perpétrer des actes de terrorisme...». Revenant de l'étranger, où ils avaient suivi un entraînement à la guérilla, ils étaient accusés d'avoir participé à l'attaque d'un poste de police qui n'avait occasionné ni victimes ni dégâts matériels. Au pays de l'Apartheid, il s'agit là, lorsqu'on est noir, d'un crime de «haute trahison»... passible de la peine de mort. Sur les 9 inculpés, 3 ont été condamnés à la mort, les 6 autres à des peines de prison.

Il y a quelques semaines, un Sud-Africain — blanc — a été condamné à une simple peine d'amende pour l'assassinat... d'un noir!

■ Salvador: l'horreur!

Pas un jour où l'on ne découvre, abandonnés dans les rues ou sur les routes, de nouveaux cadavres, de nouvelles victimes de la terreur fasciste qui frappe le pays. Militants et dirigeants de gauche, petits paysans, prêtres, religieuses, tous sont la cible de commandos à la solde des grands propriétaires fonciers (14 familles qui possèdent la totalité du pays!). Enlèvements, tortures et assassinats se succèdent à un rythme effroyable. Et que fait l'O.E.A. pendant ce temps? (Organisation des Etats américains, qui regroupe les pays d'Amérique du Nord et d'Amérique Latine). Elle a refusé d'adopter une résolution, déposée par l'administration Carter, condamnant les violations des Droits de l'Homme dans plusieurs pays d'Amérique Latine, dont le Salvador... Que faudra-t-il donc?

■ Uruguay: les militaires pris à leur propre piège

Les militaires au pouvoir avaient cru bon de légitimer, aux yeux de l'opinion internationale, la féroce dictature qu'ils imposent depuis plus de 7 ans au peuple uruguayen. Mal leur en a pris... Copiant sur leur ami PINOCHET, et certains de leur réussite, ils ont soigneusement préparé un projet de Constitution et, le 30 novembre, ils ont appelé les Uruguayens — ceux qui ne sont ni en prison, ni «disparus», ni en exil — à le ratifier par référendum.

Résultat: 58% de «NON» pour l'ensemble du pays. Un résultat qui redonne espoir à nos Camarades uruguayens, mais aussi à tous ceux de l'Amérique Latine bâillonnée, et qui ne manquera pas de renforcer leurs luttes.

De tout l'hexagone... echos et nouvelles !

■ AUTOMOBILE:

Les groupes automobiles français (Renault et Peugeot-Citroën-Talbot) vont procéder à une dizaine de milliers de suppressions d'emplois dans le cadre de départs en « retraite anticipée » à 56 ans et 2 mois.

La commission supérieure de l'Emploi qui examine les dossiers, sous l'autorité du Ministère du Travail, s'est prononcée en faveur de 2540 départs « en pré-retraite » chez RENAULT (usines de Billancourt, Choisy, Flins). Il est à noter que sur pression des syndicats et recommandation du Ministère du Travail, la Régie Renault s'est engagée à embaucher des jeunes travailleurs (400 embauches en cours à Flins). Par ailleurs, les travailleurs désirant partir en « pré-retraite » (appel au seul volontariat) percevront l'intégralité de leur indemnité de licenciement.

Par contre, dans le groupe PEUGEOT (6550 départs projetés par la direction), la situation est pire puisque la direction n'entend pas établir de prévisions d'emploi pour 1981, mais par contre entend bien... économiser l'indemnité de licenciement.

■ GROUPE C.E.A.

Le bilan des élections professionnelles dans les établissements du groupe C.E.A. (Commissariat à l'Energie Atomique, Cogema, CISI, Eurodif, ILL, Technicatome, SFEC) confirme la C.F.D.T. comme première organisation syndicale.

Les résultats portent sur 28200 travailleurs inscrits.

La C.F.D.T. obtient 34,9% des suffrages et 99 sièges; F.O. 19,4% et 44 sièges; C.G.C. 16,41% et 44 sièges; C.G.T. 13,93% et 25 sièges; Autonomes 9,26% et 22 sièges; C.F.T.C. 3,94% et 6 sièges; C.S.L. et « divers » 1,81% et 4 sièges.

■ S.M.T. BURIN (Annonay - Ardèche)

Une petite entreprise familiale de sous-traitance pour SALOMON Annecy (matériel de ski) qui emploie (et exploite) une vingtaine de travailleuses dans la fabrication de talonniers, à l'intérieur d'anciens locaux des Tanneries.

La famille BURIN n'avait précédemment jamais connu de grève, à ses dires. C'est sans doute pour cela qu'elle s'est permise il y a quelques années de licencier à Annecy pour s'installer à Annonay (elle menace d'ailleurs de renouveler cette opération... au détriment cette fois des travailleuses d'Annonay!). C'est sans doute pour cela aussi qu'après son installation à Annonay, elle rému-

nère les salariées aux frontières du S.M.I.C. et qu'elle ignore le droit syndical malgré l'élection de deux déléguées C.F.D.T.

Mais en cet automne 80, une goutte d'eau fait déborder le vase de la colère; la direction veut imposer le travail en deux équipes au lieu de la journée discontinue. 16 travailleuses, dont 11 sont aujourd'hui adhérentes à la C.F.D.T., refusent cette modification du contrat de travail et se mettent en grève. Il faudra plusieurs jours de lutte avec le soutien du syndicat C.F.D.T. de la métallurgie d'Annonay et de nombreuses heures de négociation, pour amener M. BURIN à la raison: les horaires ne seront pas modifiés et... les salaires augmentés de 10%.

Avec le soutien de la C.F.D.T., les travailleuses de la S.M.T. Burin ont fait preuve d'unité, de courage et de combativité: elles ont gagné sur leurs revendications... elles y ont gagné beaucoup de dignité! Et il est regrettable, après le conflit, que la C.G.T. veuille briser cette unité, alors que jusqu'à présent ses deux ou trois adhérentes se sont battues aux côtés des adhérentes C.F.D.T.: après avoir présenté dans cette petite entreprise deux candidates aux dernières élections professionnelles pour tenter, sans succès, de faire battre les déléguées C.F.D.T. qui avaient mené l'action, la C.G.T. accepte maintenant un nouveau projet patronal d'aménagement du temps de travail. Recentrage?

■ CEGEDUR (Rive de Gier - Loire)

Pour la première fois dans cet établissement CEGEDUR de Rive de Gier (fief C.G.T.), la C.F.D.T. vient de prendre le contrôle du Comité d'Entreprise avec 3 sièges (+ 1) contre 2 à la C.G.T. (- 1). En fait les travailleurs ont sanctionné l'attitude sectaire de la C.G.T. et son activisme aussi inefficace que partisan.

Déjà dans une autre entreprise de Rive de Gier, Creusot-Loire (Marel), la C.F.D.T. est devenue la première organisation syndicale aux dernières élections de délégués du personnel.

Des succès méritoires quand on connaît l'influence traditionnelle de la C.G.T. et du P.C. dans cette vieille cité ouvrière.

■ R.V.I. (ex Saviem) Annonay - Ardèche

Après la progression significative de la C.F.D.T., enregistrée aux élections professionnelles des établissements de Blainville, Bourg, Suresnes, Vénissieux, les travailleurs d'Anno-

nay confirment la poussée C.F.D.T. et ce, malgré les attaques journalières dont elle fait l'objet tant du côté du patronat que du côté d'autres organisations de la classe ouvrière.

Dans le 1^{er} collège (2183 inscrits), la C.F.D.T. obtient 37% (+ 3,73%) contre 48,14% à la C.G.T. (- 4,78%) et 14,60% à F.O. (+ 1,25%). Dans le 2^e collège (455 inscrits), la C.F.D.T. obtient 45,75% des voix (+ 13,75%) contre 18,23% à la C.G.T. (- 17,30%), 23,40% à la C.G.C. (- 5,07%) et 8,62% à F.O. (+ 8,62%).

■ TELEPHONIE

Le 8 décembre, des militants C.F.D.T. des entreprises de la construction téléphonique CIT-ALCATEL, C.G.C.T., THOMSON C.S.F. occupent le Central électronique temporel prototype MT 20 d'Aubervilliers.

Par cette action, ils protestent contre la situation dramatique de l'emploi dans cette branche avec toutes ses conséquences sur les travailleurs, leurs conditions de travail, leur qualification et l'ensemble du statut social.

La FÉDÉRATION GÉNÉRALE DE LA MÉTALLURGIE C.F.D.T. et la FÉDÉRATION UNIFIÉE DES P.T.T./C.F.D.T. ont exprimé leur soutien à cette action légitime.

■ Régie RENAULT (Lardy - Région parisienne)

Après 21 jours de grève, les douze travailleuses de la société de nettoyage Elan, sous-traitante de la Régie Renault, viennent d'obliger leur patron à négocier. Il avait proposé d'abord d'augmenter le salaire horaire de 15,15 F à 15,44. Devant le rejet de cette « offre » par les grévistes, il montait la barre à 16 F.

Les travailleuses apprenaient simultanément que la société Elan avait l'intention de ne pas reconduire, en 1981, le contrat qui la lie à la Régie. Celle-ci devait d'ailleurs confirmer cette information à la section C.F.D.T. Renault. En principe toute nouvelle société doit respecter les contrats de travail; mais cette fois la C.F.D.T. revendique, grève du personnel Renault à l'appui, que ce soit la Régie elle-même qui les reprenne.

■ CHAUSSON (Maubeuge - Nord)

Nouvelle progression C.F.D.T. aux élections C.E. dans cette usine automobile (3000 travailleurs).

Dans le 1^{er} collège, la C.F.D.T. recueille 740 voix contre 540 à la C.G.T. et 105 à la C.F.T.C.

Dans le 2^e collège, la C.F.D.T. présente pour la 1^{re} fois, recueille 111 voix contre 41 à la C.G.C. et 22 à la C.G.T.

Tous collèges réunis (C.G.C. seule dans le 3^e collège), C.F.D.T. 10 sièges, C.G.T. 4, C.G.C. 2.

■ Groupe PEUGEOT

● La Garenne (Hts-de-Seine)

Après... 7 ans d'instruction, le Tribunal Correctionnel de Paris a condamné deux responsables de cet établissement à 8000 F d'amende pour entraves au droit syndical (notamment fracturation de panneaux syndicaux en 1973). La C.F.D.T., partie civile, a obtenu 5000 F de dommages et intérêts.

● St-Etienne (Loire)

Pendant des années (notamment après le célèbre conflit de 1973 qui avait vu l'intervention de la milice Peugeot), la direction de cet établissement stéphanois a tout mis en œuvre pour se débarrasser d'un militant syndical C.F.D.T., représentant syndical au C.E.: suppression de poste, déclassification, mises à pied, mutations, changement des horaires de travail...

Le Tribunal correctionnel de St-Etienne vient de condamner le directeur de cet établissement Peugeot, pour entraves à l'exercice du droit syndical à 8 jours de prison avec sursis, à 5000 F d'amende. L'union métaux C.F.D.T., l'union départementale C.F.D.T., parties civiles, ont obtenu 4000 F de dommages et intérêts.

■ VACHETTE (Sailly - Somme)

Avant les congés, un dur conflit dans cette entreprise: il faudra un mois de grève pour contraindre la direction à lâcher du lest, à savoir:

- garantie du pouvoir d'achat en 1980;
- progression de 1% de ce pouvoir d'achat;
- allongement de la pause casse-croûte de 10 minutes payées;
- et surtout levée de toutes les sanctions et procédures de licenciement prises et entamées à l'encontre de nombreux militants syndicaux.

Pendant toute la durée du conflit, la C.F.D.T. avait animé la lutte alors que la C.G.T., majoritaire, « croisait les bras ». Et puis voilà aujourd'hui les élections de délégués du personnel qui voient la C.G.T. distribuer un tract affirmant « qu'elle est la seule à défendre les travailleurs »... Les travailleuses ont apprécié cet humour à sa juste valeur.

Ainsi la section C.F.D.T., qui a par ailleurs enregistré 25 adhésions nouvelles à l'issue du conflit, devient majoritaire dans l'entreprise avec 60,5% des voix (+18,6%) et 5 sièges (+2) contre 39,5% à la C.G.T.

QU'AVEZ-VOUS à déclarer ?

Il s'en passe des choses ! Pour avoir tous les éléments utiles à sa déclaration annuelle de revenus, il faut savoir éviter les petits pièges, connaître l'évolution des lois et règlements : modification des barèmes par tranches du calcul des frais professionnels, déduction des investissements en valeurs mobilières, etc.

Avec le numéro spécial Impôts de C.F.D.T.-Magazine rédiger sa déclaration ? n'est plus un parcours du combattant, grâce aux six chapitres pleins de précisions :

- qui doit déclarer les revenus ? Il faut notamment tenir compte des modifications de la composition du ménage depuis l'année précédente ;
- les salaires et prestations à déclarer : tous les éléments à préciser y compris ce qui concerne les prestations sociales, les retraites et indemnités...
- les revenus non salariaux (fonciers, mobiliers et immobiliers, l'épargne) ;
- ce qu'on peut déduire (des frais de garde aux versements destinés aux œuvres d'intérêt général, de l'assurance-vie aux économies) à payer dans les mois suivants ;
- le calcul de l'impôt : vous pouvez acheter une calculatrice de poche mais C.F.D.T.-Magazine a déjà préparé le tableau vous permettant de connaître tout de suite le montant de la "cotisation" à payer dans les mois suivants ;
- le paiement de l'impôt : par tiers ou chaque mois, c'est un choix mais il n'est pas inutile de savoir éviter les indemnités de retard ou demander des délais.

Pour la C.F.D.T. remplir sa déclaration de revenus c'est aussi s'interroger sur la structure fiscale, les inégalités, la fraude. Autant de réponses publiées dans le numéro spécial Impôts de C.F.D.T.-Magazine, abondamment illustré.

cfdt magazine

SPECIAL IMPOTS

Clair

Facile

Détaillé

Très complet

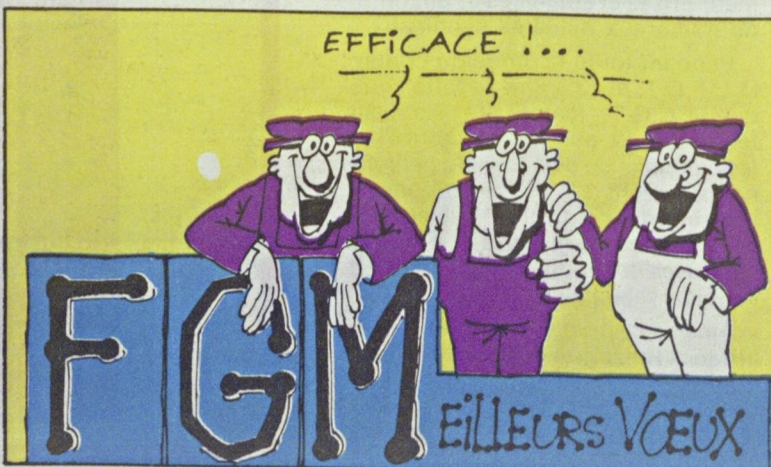
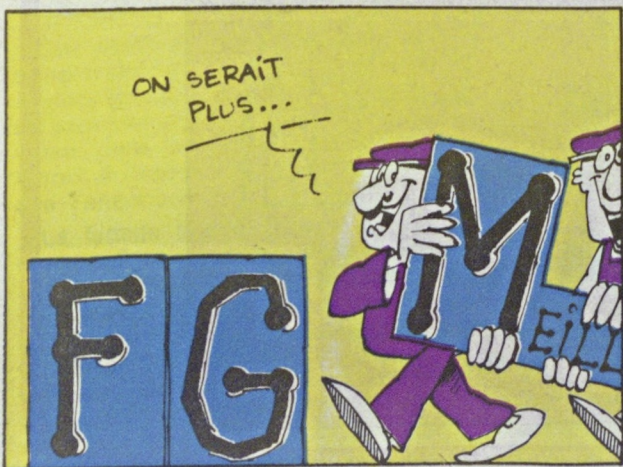
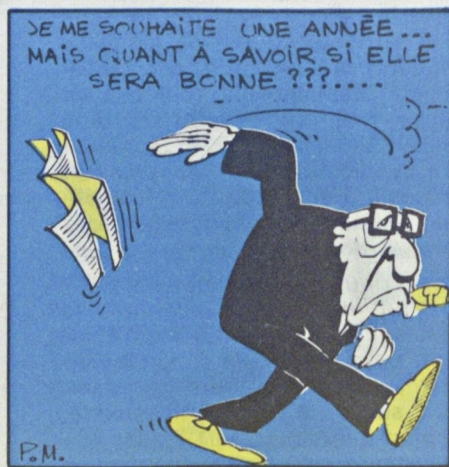
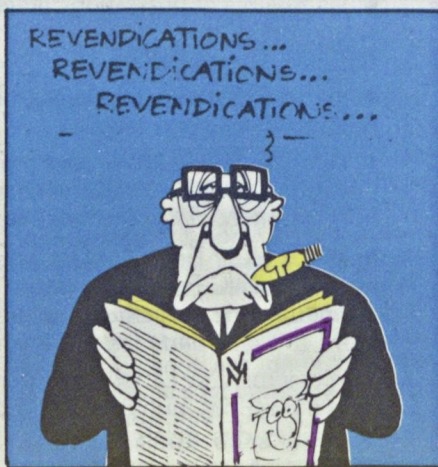
INDISPENSABLE

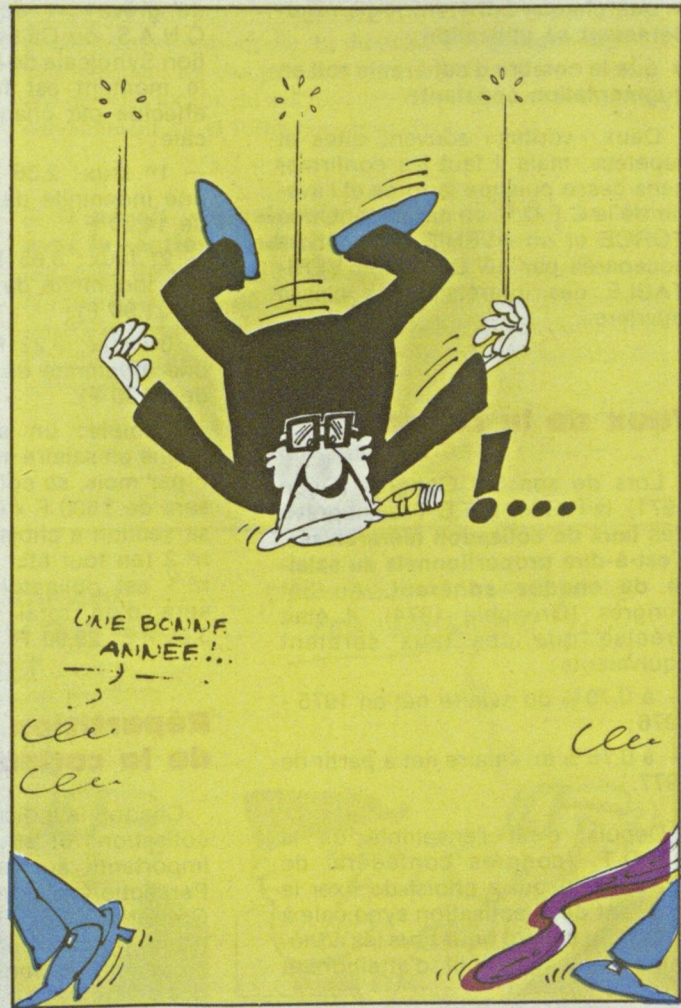
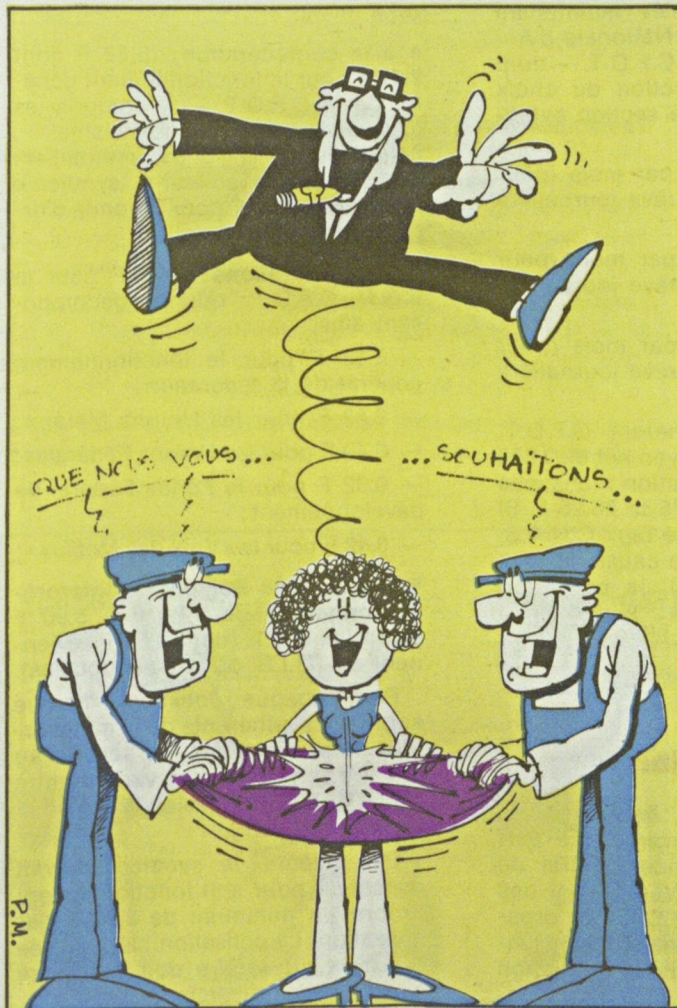
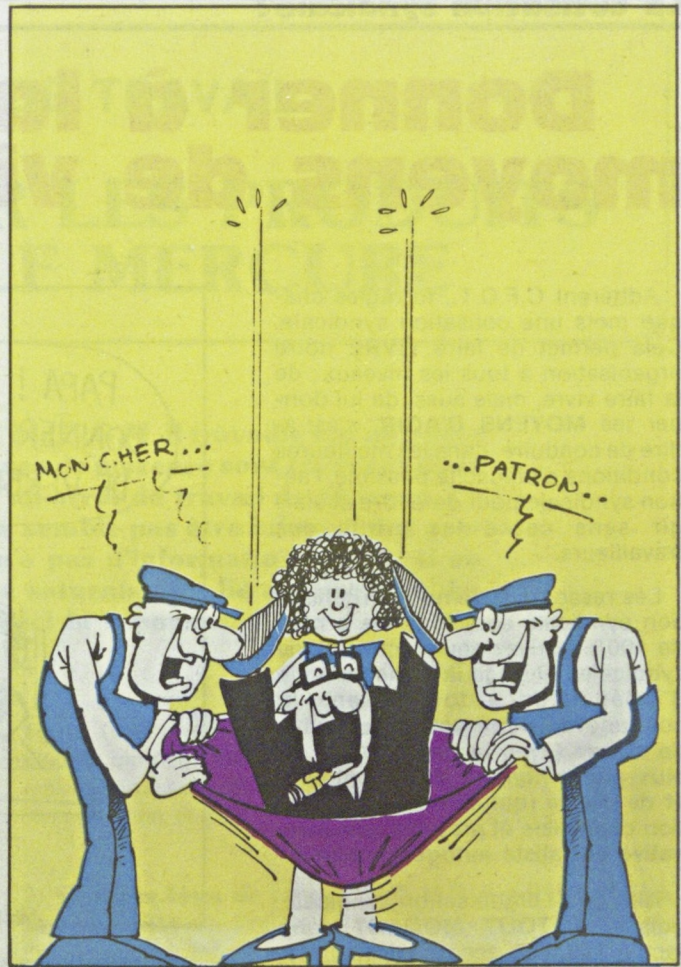
Dès le 15 janvier

10 Francs



1981 SERA BIEN...





Donner à la C.F.D.T. les moyens de vivre et d'agir

Adhérent C.F.D.T., tu règles chaque mois une cotisation syndicale. Cela permet de faire **VIVRE** notre organisation à tous les niveaux ; de la faire vivre, mais aussi de lui donner les **MOYENS D'AGIR**, c'est-à-dire de conduire, dans les meilleures conditions d'efficacité possible, l'action syndicale pour défendre et élargir sans cesse les droits des travailleurs.

Les ressources de notre organisation syndicale sont fournies à près de 100% par les seules cotisations syndicales : il s'agit là d'une garantie d'indépendance totale dans la conduite de **notre action collective de masse (avec la participation du plus grand nombre de travailleurs) et de classe (qui combat l'exploitation capitaliste et propose une alternative socialiste autogestionnaire).**

Afin que l'organisation syndicale, puisse, **A TOUT MOMENT**, faire face à **TOUTES** ses responsabilités, il est vital :

- que chaque adhérent règle régulièrement sa cotisation ;
- que le nombre d'adhérents soit en augmentation constante.

Deux « vérités » souvent dites et répétées, mais il faut les confirmer sans cesse puisque la force et l'avenir de la C.F.D.T. en dépendent, une **FORCE** et un **AVENIR** tout entiers accaparés par **LA DÉFENSE VÉRIFIABLE** des intérêts de la classe ouvrière.

Taux de la cotisation

Lors de son 35^e Congrès (Dijon 1971), la F.G.M.-C.F.D.T. avait prévu des **taux de cotisation hiérarchisés, c'est-à-dire proportionnels au salaire de chaque adhérent.** Au 36^e congrès (Grenoble 1974), il était précisé que ces taux seraient équivalents :

- à 0,70% du salaire net en 1975 - 1976 ;
- à 0,75% du salaire net à partir de 1977.

Depuis, c'est l'ensemble de la C.F.D.T. (congrès confédéral de Brest 1979) qui a choisi de fixer le montant de la cotisation syndicale à 0,75% du salaire pour tous les adhérents (avec l'objectif d'atteindre à terme 1%).



A ces 0,75% s'ajoute la cotisation « Caisse de Résistance » ou « Caisse de grève » — appelée maintenant C.N.A.S. ou Caisse Nationale d'Action Syndicale de la C.F.D.T. — dont le montant est fonction du choix effectué par chaque section syndicale :

— 1^{er} taux : 2,36 F par mois (pour une indemnité de grève journalière de 14,20 F) ;

— 2^e taux : 3,65 F par mois (pour une indemnité de grève journalière de 21,90 F) ;

— 3^e taux : 6,22 F par mois (pour une indemnité de grève journalière de 37,30 F).

Exemple : un adhérent C.F.D.T. gagne un salaire moyen net de 3 500 F par mois, sa cotisation mensuelle sera de $3\,500 \text{ F} \times 0,75 = 26,25 \text{ F}$. Si sa section a choisi le taux C.N.A.S. n° 2 (en tout état de cause, le taux n° 1 est obligatoire), la cotisation sera d'un total de : $26,25 \text{ F} + 3,65 \text{ F} = 29,90 \text{ F}$.

Répartition de la cotisation

Chaque syndicat, centralise les cotisations et en reverse une part importante au Service Central de Perception et de Ventilation des Cotisations (S.C.P.V.C.). Cet organisme C.F.D.T. comme son nom l'indique, effectue ensuite la ventilation des différentes parts de la cotisation :

● à la **C.N.A.S.** (soit 2,36, soit 3,65, soit 6,22 F comme nous avons déjà vu) ;

● à la **confédération** : (3,69 F dont 2,72 F pour le fonctionnement général de la C.F.D.T. — y compris les 0,065 F affectés à Syndicalisme — ; 0,26 F pour le fonds immobilier ; 0,25 F pour la solidarité syndicale mondiale ; 0,46 F pour le fonds d'organisation confédéral) ;

● aux **fédérations** : 7,59 F pour la F.G.M.-C.F.D.T. qui se décompose ainsi :

— 3,63 F pour le fonctionnement général de la fédération ;

— 2,82 F pour les Unions Métaux ;

— 0,40 F pour les Unions Fédérales ;

— 0,32 F pour le Fonds Fédéral de développement ;

— 0,42 F pour la « Voix des Métaux » ;

● aux **Unions Régionales Interprofessionnelles** : de 4,84 F à 5,90 F selon les U.R.I. (dont 0,51 F revient aux U.I.B. ou Unions Locales).

Pour chaque cotisation perçue auprès des adhérents de la métallurgie, nos syndicats verseront au S.C.P.V.C. une somme variant entre 18,48 F et 23,40 F (selon la région et le taux C.N.A.S.).

Par ailleurs, le syndicat devrait conserver pour son fonctionnement propre un minimum de 2,99 F par cotisation. La cotisation hiérarchisée à 0,75% du salaire doit permettre d'assurer ces diverses parts.

CONDITIONS DE TRAVAIL

UN EXEMPLE SUR LES PRODUITS TOXIQUES : LE MERCURE

Un camarade de Pennaroya écrit à la F.G.M. Il travaille sur un poste où l'on manipule du mercure, des traces de mercure sont trouvées dans le sang, traces qui diminuent après un arrêt de travail de 15 jours. Le médecin du travail de l'entreprise ne semble pas être informé des problèmes liés au mercure, le C.H.S. n'a pas d'information (même si un travail important a été réalisé sur le saturnisme - lié au plomb -). Le camarade écrit donc à la F.G.M., voici la réponse :

"Cher Camarade,

1) La définition de la maladie professionnelle :

Contrairement à ce qui t'a été indiqué à Pennaroya, puisqu'il y a présence de mercure dans le sang et qu'il y a prescription d'un arrêt de travail, il s'agit bien d'une "**maladie professionnelle**" (même si les signes cliniques et le taux de mercure diminuent après les 15 jours d'arrêt de travail).

Cette maladie, causée par la manipulation du mercure et de ses composés s'appelle Hydrargyrisme Professionnel, elle est inscrite au tableau n° 2 du code de la Sécurité sociale, loi du 30 octobre 1946.

2) **Si le médecin du travail a fait normalement son travail**, selon l'arrêté du 11 juillet 1947 fixant la liste des "travaux nécessitant une surveillance médicale spéciale" il a dû constater que les travaux comportant la préparation, l'emploi, la manipulation ou l'exposition aux agents "mercure et ses composés" figurent sur la liste.

La déclaration de la maladie aurait dû être faite à l'Inspection du Travail conformément à l'Article 500 du Code de la Sécurité sociale où il est précisé "tout symptôme" ou référence à l'Article 31 de la loi 1106 du 6 décembre 1976.

De plus, il aurait dû te conseiller pour faire de ton côté ta déclaration de maladie professionnelle. Il appartient **à la vic-**

time, (contrairement à l'accident du travail où c'est l'employeur qui doit faire la déclaration) de faire la déclaration de maladie professionnelle, notamment s'il y a arrêt de travail — complication et pouvant donner lieu à réparation.

3) **Compte tenu de ce cas, le C.H.S. a-t-il procédé à une enquête** dès l'instant où les conséquences auraient pu être graves où même si elles ont pu être évitées.

Ce genre de travaux demande une prévention toute particulière, soit par aspiration, ventilation, évacuation des déchets et une hygiène individuelle, **la douche est obligatoire**. Un avis indiquant les dangers de "l'hydrargyrisme" doit être affiché dans les locaux du travail (arrêté du 9 octobre 1913), indépendamment de la formation obligatoire.

4) **Il serait souhaitable que le C.H.S., en lien avec la section syndicale**, alerte le Service Prévention de la Caisse Régionale de la Sécurité Sociale, ou évoquer cette question au C.H.S. où l'Inspection du Travail et l'ingénieur du service prévention seraient invités et présents afin que tous les moyens de prévention à ce poste de travail puissent être appliqués.

Nous sommes à la disposition de ta section syndicale et de ton syndicat pour tout renseignement complémentaire..."



PLUS NOMBREUX...

Une année en chasse une autre : voici 1981 ; et, tradition oblige, à chaque année nouvelle, échange de vœux. Nos amis Pélotsch et Massonat, en pages 1 et 12-13, ont fort bien traduit nos souhaits en dessins : Que 1981 soit une année fertile en luttes sociales et succès revendicatifs ; que 1981 nous permette, grâce à l'action syndicale, de résister à l'offensive des forces capitalistes se traduisant par une détérioration de nos conditions de travail et de vie, la restriction des droits et libertés.

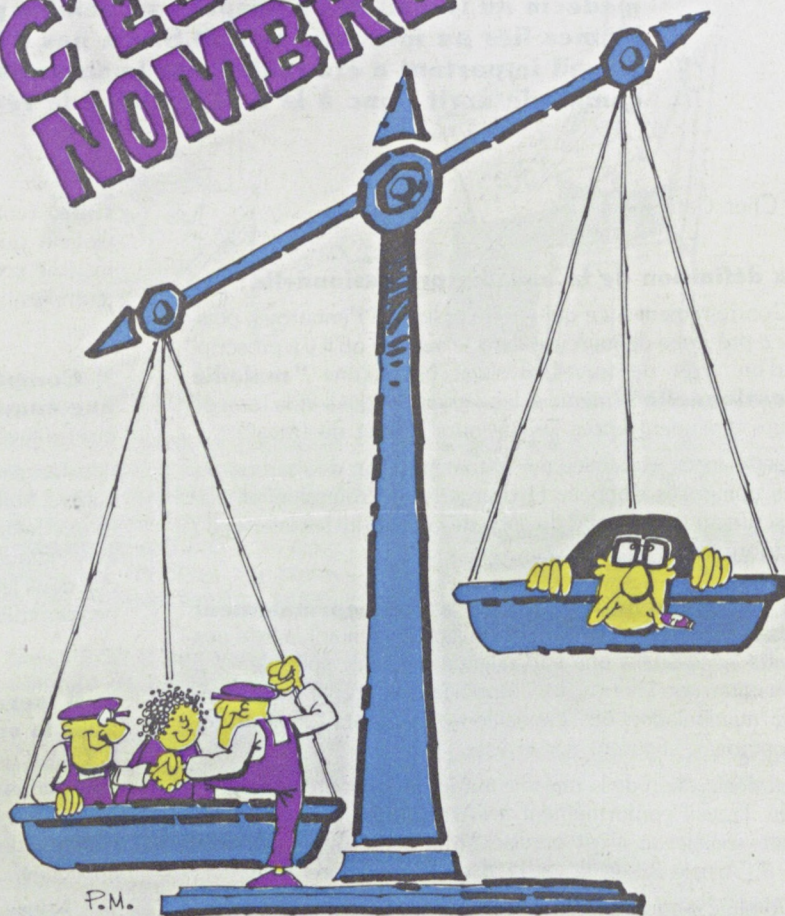
Mais, résister ne suffit pas : il nous faut aussi prendre l'initiative, pour non seulement sauvegarder nos acquis, mais aussi obtenir de nouvelles avancées sociales, notamment en matière de réduction du temps de travail...

Pour cela nous avons à compter sur nos propres forces : la division entretenue par nos partenaires syndicaux ne facilite pas la tâche face au patronat et au pouvoir. Nous pouvons souhaiter et nous le souhaitons, que sur le plan politique l'année 1981 puisse enregistrer un échec électoral de la droite au pouvoir qui chaque jour grignote un peu plus notre pouvoir d'achat comme nos libertés ! Mais ce souhait ne serait rien, sans notre volonté d'agir, d'agir en permanence, quel que soit le paysage politique, pour faire aboutir nos revendications immédiates, pour transformer la société.

Et pour agir, du moins pour agir efficacement l'intention ne suffit pas, IL FAUT AUSSI LE NOMBRE.

C'est pourquoi, nous appellerons, de tous nos vœux, le renforcement de notre organisation syndicale en ce début 1981.

**NOTRE
FORCE
C'EST NOTRE
NOMBRE !**



**QUE CHAQUE ADHERENT RENOUVELLE SON ADHESION
mais surtout,
QUE TOUS LES ADHERENTS C.F.D.T. S'EFFORCENT
DE CONVAINCRE D'AUTRES TRAVAILLEURS
DE NOUS REJOINDRE.**

Alors que la C.F.D.T., dans une période difficile, fait ses preuves, tout à la fois d'indépendance, de démocratie et d'efficacité, alors que les élections professionnelles indiquent une progression de nos idées dans la classe ouvrière, nous devons solliciter les travailleurs afin que les sympathisants C.F.D.T. franchissent le pas :

**DE LA SYMPATHIE A LA CONFIANCE
DE LA CONFIANCE A L'ADHESION**